



SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

Annexe 2

9.A – Département du BATII – Direction Administrative et Financière

9.A.1 – Ajustement organisationnel et renforcement managérial du service Budget Finances (Avis)

Comment osez-vous ?

Comment osez-vous, et nous nous tournons là vers le Département des ressources humaines et vers la Direction générale Ressources, comment osez-vous nous soumettre un dossier dont le contenu fut, à votre initiative, et sur vos directives, hâtivement, et ô combien tardivement, modifié aux dépens, et au mépris, de certains des agents qui en relevaient initialement, et sans que, bien évidemment, les organisations syndicales n'aient été préalablement concertées ou entendues (ces modifications n'ayant notamment en rien été abordées en réunion de préparation).

Quelle réaction imaginiez-vous de notre part face à ce qui relève à l'évidence de l'impudence ou, à tout le moins, d'un comportement un tantinet mesquin et, en tout état de cause, fort éloigné de ce management bienveillant dont nos collectivités se veulent les chantres.

Que l'on en juge plutôt.

Le BATII entendait ainsi, après concertation avec les agents, que les gestionnaires comptables, agents de catégorie C de la Manufacture, dont les missions de gestion complexe des opérations de travaux ne peuvent raisonnablement plus être différenciées de celles de leurs collègues chargés comptables, agents de catégorie B, que ces gestionnaires comptables donc accèdent à cette même catégorie B.

Quoi de plus cohérent, nous direz-vous !

A fiche de poste et fonction identiques, catégorie identique ! **Il n'y a là finalement que pure équité !**

Et le Groupe Technique Emploi ne s'y est d'ailleurs manifestement pas trompé en approuvant la transformation de ces 4 postes de gestionnaires comptables de catégorie C en postes de chargé.e.s comptables de catégorie B.

Tout allait alors pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, en tout cas dans un monde un tant soit peu équitable et reconnaissant du travail consenti par les agents.

Et c'est donc tout naturellement que le BATII informa les agents concernés de la transformation de leurs postes en catégorie B.

Et c'est tout aussi naturellement que le BATII put rédiger son dossier CST, dossier qui fut ensuite adressé aux organisations syndicales le 25 février dernier et présenté à ces mêmes organisations lors de la réunion préparatoire du 28 février.

Mais, depuis, patatras... Plus de transformation de postes de catégorie C dans le dossier qui nous a été communiqué mercredi dernier et sur lequel nous nous devons aujourd'hui de nous prononcer.

Alors, pourquoi cette volte-face ?

Ces transformations n'auraient-elles pas eu l'heur de plaire au niveau de la DGR ! Certains ou certaines ont -ils craint que ce vent, que dis-je, cette très légère brise d'équité (l'on ne parle que de 4 postes requalifiés ...) ne vienne souffler sur leurs propres équipes de comptables, comptables qui par ailleurs, et alors qu'ils sont en sous-effectif chronique, suent sang et eau pour tenter de domestiquer le nouveau logiciel EGF ?

Quoi qu'il en soit, et au mépris de toute cohérence, les 4 gestionnaires comptables de la Manufacture ne verront pas leur postes passés en catégorie B.

Nous vous laissons imaginer la réaction de ces agents lorsque cela leur a été annoncé, quelques jours seulement avant ce CST, Nous vous laissons également imaginer celle de leur encadrement, contraint de se dédire du seul fait de la toquade de leur Direction Générale.

Alors que faisons-nous maintenant ?

L'on invite les 4 gestionnaires comptables à ne plus exercer les mêmes missions que celles réalisées par leurs collègues de catégorie B ? Pas certain que cela concourt à l'amélioration/optimisation des délais de paiement des entreprises ...

On les invite à aller voir ailleurs ? Bon courage alors pour pourvoir les postes devenus vacants et demeurés C pour des missions ressortissants à l'évidence à un cadre d'emploi de rédacteur (B) Et l'on nous parlera de problème d'attractivité de nos collectivités ...

Ou alors, et nous vous y invitons, que dis-je, nous vous y enjoignons, l'on en revient au dossier initial, l'on en revient à la raison, l'on en revient à un peu de décence.

Et pour vous laisser la possibilité de revenir vers nous avec un dossier modifié, nous voterons bien évidemment contre et nous invitons l'ensemble des organisations syndicales à faire de même.